

SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

Communes d'AVRIEUX et AUSSOIS
(Hors Agglomération)

ARRETE TEMPORAIRE

Route Départementale n° 215AD
Route de l'Esseillon

Le Président du Conseil Départemental de la Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de Voirie Routière ;

VU l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (Livre 1, Huitième Partie - Signalisation temporaire) - du 24 novembre 1967, approuvé par les arrêtés interministériels du 6 novembre 1967 ;

VU l'arrêté du Conseil départemental en date du 15 novembre 2019 interdisant toute circulation sur la Route Départementale n° 215AD (route de l'Esseillon) entre les points de repère 0+000 et 2+0540 ;

VU la demande de l'entreprise MAURO Maurienne;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du 24 septembre 2019 relatif aux délégations de signature ;

CONSIDERANT que pour permettre des travaux de déplacement de pelouses sèches pour le compte de TELT, du lundi 25 novembre au vendredi 20 décembre 2019, il y a lieu d'autoriser la circulation du véhicule des sociétés pétitionnaires en réglementant leur déplacement ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Les véhicules de l'entreprise MAURO Maurienne (liste des immatriculations en annexe) sont autorisés à emprunter la route départementale n° 215AD - fermée à la circulation en période hivernale - pour permettre des travaux de déplacement de pelouse sèches pour le compte de TELT, du lundi 25 novembre au vendredi 20 décembre 2019.
Une copie de cette autorisation devra être disponible dans les véhicules affrétés.

ARTICLE 2

Cette réglementation s'appliquera du lundi 25 novembre au vendredi 20 décembre 2019.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur général adjoint de l'aménagement
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Messieurs les Maires de AVRIEUX et d'AUSOIS, ainsi qu'à l'entreprise MAURO.

Chambéry, le

22 NOV. 2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Responsable du service Exploitation,

Serge MICHEL
Adjoint au chef de service exploitation



Communes de AVRIEUX et AUSOIS
(Hors Agglomération)

ARRETE TEMPORAIRE

Route Départementale n° 215AD
Route de l'Esseillon

Le Président du Conseil Départemental de la Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (Livre 1, Huitième Partie - Signalisation temporaire - du 24 novembre 1967, approuvé par les arrêtés interministériels du 6 novembre 1992) ;

VU l'arrêté du Conseil départemental en date du 15 novembre 2019 interdisant toute circulation sur la Route Départementale n° 215AD (route de l'Esseillon) entre les points de repère 0+0000 et 2+0540 ;

VU la demande de l'entreprise MAURO Maurienne;

VU l'arrêté du Président du Conseil départemental du 13 février 2020 relatif aux délégations de signature ;

CONSIDERANT que pour permettre des travaux de déplacement de pelouses sèches pour le compte de TELT, du lundi 25 novembre au vendredi 20 décembre 2019, il y a lieu d'autoriser la circulation du véhicule des sociétés pétitionnaires en réglementant leur déplacement ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

Les véhicules de l'entreprise MAURO Maurienne (liste des immatriculations en annexe) sont autorisés à emprunter la route départementale n° 215AD - fermée à la circulation en période hivernale pour permettre des travaux de déplacement de pelouses sèches pour le compte de TELT, du jeudi 02 avril au vendredi 15 mai 2020.

Une copie de cette autorisation devra être disponible dans les véhicules affrétés.

ARTICLE 2

Cette réglementation s'appliquera du jeudi 02 avril au vendredi 15 mai 2020.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur général adjoint de l'aménagement,
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Messieurs les Maires de AVRIEUX et d'AUSOIS, ainsi qu'à l'entreprise MAURO.

Chambéry, le 03/04/2020

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Le Responsable du service Exploitation,

Serge MICHEL
Adjoint au chef
du Service Exploitation















